

DEPARTEMENT  
DU DOUBS

ARRONDISSEMENT  
DE  
**BESANCON**

COMMUNE  
DE  
**PLACEY**

Commune de : **PLACEY**

N° code postal : **25170**

**EXTRAIT**

**du registre des Délibérations du Conseil Municipal**

NOTA – Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le **23 septembre 2024**

que la convocation du conseil avait été faite **19 septembre 2024**

et que le nombre des membres en exercice est de : **10**

Exécution des articles L. 2121-10, L. 2121-17, L. 2121-25 du code général des collectivités territoriales.

L'an deux mil vingt quatre  
Le 23 septembre deux mille vingt-quatre  
Le Conseil Municipal s'est réuni, après convocation légale sous la présidence de **M. Frédéric REIGNEY**, Maire de la commune.

Etaient présents : M SAIPREY Christian, M DROUHARD Roland, M PERRUCHE Sylvain, MM GRAVIER Marie-Pierre, M GENDREAU Dominique, M Gérald ROY, , M PERNIN Gérard

Absentes : MM Camélia HORAICHI, MM MAIELLO Elodie

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal : M GENDREAU Dominique ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Mr le Maire a déclaré la séance ouverte.

**OBJET : REMBOURSEMENT AVANCE FRAIS FETE PATRONALE**

Le Maire expose au Conseil Municipal, qu'il y a lieu de rembourser Monsieur Dominique GENDREAU de la somme de 33.36 €, somme qui correspond aux frais engagés pour l'exposition du 22 septembre 2024. (Fête patronale)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité.

Pour extrait conforme,

Le Maire

